Bulletin d'informations municipales

THEZE

N° 3

SOMMAIRE

Edito p2

Au fil des Conseils p3-4

DOSSIER FINANCES p5

Informations Diverses p6-7

Agenda des Manifestations p8

DOSSIER :

FINANCES

AVRIL 2010

PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

MAIRIE

DE

Thèze

64450

EDITO

Enfin notre projet Centre Bourg est dans sa phase finale. C'est pour nous une réalisation phare du mandat que vous nous avez confié.

Les objectifs sont multiples et aussi importants les uns que les autres:

- repositionner de façon visible et durable un ensemble de services dont nous avons tous besoin (poste, dentiste, infirmiers, aides à domiciles et agence immobilière).
- offrir les moyens de travailler, de se développer dans des lieux adaptés, modernisés et repérés.
- profiter des phases de ces aménagements pour ouvrir de nouveaux espaces au cœur de notre centre historique tout en le valorisant.

Toutes ses réalisations verront leur achèvement au mois de Septembre 2010. Ce fut plusieurs années de réflexions et d'études pour aboutir à une vision globale.

Le fruit de ce travail a été possible grâce à l'obtention de diverses subventions mais aussi d'opportunités.
Notre collaboration avec la SEMILUB, l'architecte, les paysagistes, le syndicat d'électrification, les partenaires financiers (Etat, DDE, Région, Département) ainsi que vous tous a également été d'une aide indispensable.

La question du nom de cette place reste en suspens, une « boîte à idées » est désormais ouverte en Mairie.

Par ailleurs, la création d'une nouvelle voie vers la Maison intercommunale de l'enfance et la vue dégagée de THEZE depuis la route départementale et l'autoroute présage et prépare de nouveaux aménagements: la continuité vers l'Eglise Saint Pierre, la Place du Foirail et le futur Lotissement Lambert. Nous commençons d'ores et déjà à y travailler.

Mais, ce projet a surtout comme effet positif de régler la question épineuse des stationnements sécurisés aux abords de l'école. Il est la première étape de la modernisation du pôle scolaire. L'ouverture de nouvelles classes et leur réalisation, la création d'une salle de motricité pour la maternelle, etc.. sont désormais au cœur de notre travail. Objectif: ouverture à la rentrée de Septembre 2012.

Les difficultés conjoncturelles, vous le voyez, n'ébranlent en rien notre motivation et notre engagement.

Amistat,

David

AU FIL DES CONSEILS ...

9 Juillet 2009

•• **Bilan garderie**

Le bilan financier de l'année 2007-2008 affichait un déficit de 6830 €.
Pour l'année 2008-2009, le service de garderie est excédentaire de 112,03 €.
Ce service semble satisfaire les participants. La moyenne des présences journalières est de 30 enfants. Fréquentation plus importante le matin entre 7h30 et 9h. Moins d'enfants le soir à partir de 16h30.

•• **Ecoles : Compte rendu des conseils d'école**

Ecole maternelle : au fil des conseils d'école, une demande est récurrente : une salle de motricité pour la pratique des activités d'éducation physique des élèves de maternelle.
Dans l'attente d'un projet de réaménagement et d'extension des bâtiments scolaires existants, pour satisfaire aux besoins de salles supplémentaires, des créneaux horaires sont à disposition des enseignantes de maternelle à la Maison Pour Tous.

Ecole élémentaire : demande d'une porte de sortie directe pour la classe située au fond du couloir (classe des CP/CE1) - Les travaux ont été effectués en fin d'année.

* *Renouvellement de l'équipement informatique* : candidature au projet « Ecole numérique rurale » refusée par l'inspecteur académique. Le critère de choix : la ruralité de la commune. Malgré les courriers envoyés à l'inspection académique, cette décision est maintenue.

•• **Extensions réseaux électricité**

Participation communale votée à l'unanimité: 6 060,82 €

18 Août 2009

•• **ECOLE**

La mise en place de l'aide personnalisée pour les élèves en difficulté pendant l'interclasse de midi, a entraîné une modification des horaires scolaires. Conséquences pour la commune : une réorganisation de l'emploi du temps des agents municipaux et une augmentation des charges salariales de 7000 € pour l'année 2008/2009.

•• **Prix du repas à la cantine pour l'année scolaire 2009-2010**

Le poste alimentation a diminué de 100 €. En baisse également les autres charges, gaz, eau, électricité, produits d'entretien et impression des tickets. Malgré tout, le déficit pour l'année s'élève à 27 116 €, soit 358 € de plus que l'année précédente.

Origines de cette augmentation :

- la modification des horaires scolaires qui entraîne une 1/2h de surveillance supplémentaire entre 12h et 14h et par conséquent, une augmentation des charges salariales.
- une diminution du nombre de repas servis.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'augmenter le prix du repas et de le fixer à :
(pour rappel en 2008/2009, le prix repas enfant était de 2,50 € et prix repas adulte de 4 €)

- **2,60 € le prix repas enfant**
- **5 € le prix repas adulte**

•• **Prix scolarité 2009/2010**

Ecole maternelle : Diminution des charges salariales conséquence de la réorganisation de la semaine scolaire, 12 jours d'école en moins pour l'emploi d'ATSEM. Mais légère augmentation du poste eau-électricité de 2883 € à 3213 €.

Le prix de revient annuel de la scolarité d'un élève de maternelle s'élève à 773 €. Sont pris en compte dans ce calcul, les charges salariales du personnel travaillant à l'école maternelle, les charges de fonctionnement et le budget alloué à la caisse des école, 43 €/ enfant.

Ecole élémentaire : Forte augmentation des charges salariales (plus d'heures de ménage pendant les vacances scolaires). Elles passent de 4612 € pour 2007/2008 à 7130 €. Les charges de fonctionnement restent stables.

Le prix de revient annuel de la scolarité d'un élève s'élève en élémentaire, à 217 €.

Les municipalités de Lème et de Viven participent à ces frais de scolarité et prennent en charge une partie du déficit de la cantine, en fonction du nombre d'élèves originaires de ces communes. Une réunion est organisée avec les maires chaque année pour leur présenter les modes de calcul des prix de revient. Lors de la prochaine rencontre sera abordé le projet de SIVU scolaire, projet de gestion commune des budgets de fonctionnement et d'investissement de l'école et de la cantine scolaire.

•• **Participation communale au SIVU ACAMT (Syndicat Intercommunal à Vocation Unique—Assainissement Collectif Auriac/ Miossens/Thèze)**

Dans la perspective de la création d'un assainissement collectif, il a été nécessaire de mettre en place un SIVU. Pour commencer à fonctionner, (petits achats: enveloppes, timbres,…), le comité syndical demande aux communes membres de verser une participation financière à hauteur de 3€/habitant.

Pour THEZE, cela reviendra à 799X3 = **2 397 €**

12 Octobre 2009

•• **Cimetière**

Une étude a été menée depuis 3 ans avec le groupe ELABOR afin de clarifier la problématique des concessions dont la plupart arrivent à échéance cette année. Suite à cette étude, des courriers ont été envoyés aux habitants concernés pour apporter des informations relatives à leurs concessions.
Le Conseil Municipal a décidé sur les recommandations de la société ELABOR de ramener la durée maximum des concessions à 30 ans ou à 15 ans, le constat étant fait nationalement du manque d'entretien et de l'abandon des concessions perpétuelles.
Le prix d'une concession est de 50 € le m².

•• **Demande de subvention**

Un dossier de demande de réserve parlementaire a été déposé auprès du Député David HABIB le 7 Septembre dernier pour le financement de la phase 3 du Centre Bourg : 50 000 € ont été demandés.

16 Novembre 2009

•• **Voirie**

- La longueur de la voirie passe désormais à 22 768 mètres. Cette augmentation aura un impact positif sur le calcul de la subvention voirie touchée par la commune: des travaux supplémentaires pourront être réalisés en 2011.
- L'année 2009 a été marquée par des travaux de voirie importants: réfection du Chemin du lac (54453€) et réfection de diverses voiries communales (26904€).

•• **PLU**

Présentation du projet de P.L.U par Monsieur DORKEL de l'Agence Publique de Gestion Locale :

*Les objectifs
*La réglementation en la matière
*Rappel du PADD tel qu'il avait été soumis à enquête publique et revu dernièrement par la Commission Urbanisme
*le Zonage tel qu'il a été élaboré par la Commission urbanisme

Monsieur le Maire demande à chacun des conseillers de prendre acte des ces différents éléments et de relever tout ce qui leur semble sujet à modification ou à interrogation. Ce projet de P.L.U sera adopté une fois que l'ensemble du Conseil l'aura validé puis il sera présenté à la population.

DEPENSES	MONTANT TTC	RECETTES	MONTANT HT
2008 Travaux	29 441,32 €	DGE	19 250 €
		CONSEIL GENERAL	45 570 €
2009 Travaux	162 001,54 €	REGION	30 000 €
TOTAL	191 422,86 €	TOTAL	94 820 € (49,50%)

PHASE 2: Aménagement du parvis devant le château

La Commission d'Appel d'Offres a sélectionné l'entreprise LAFFITTE qui présentait l'offre économiquement la plus avantageuse pour la partie travaux soit: **184 424,55 € HT** . A ce chiffre, il convient d'ajouter l'éclairage public, le mobilier urbain, les espaces verts, et les frais imprévus; tous ces éléments réunis amènent le coût de cette place à environ 300 000 € TTC. Ont été obtenues à ce jour: de la DGE (Dotation Globale d'Equipement) 30 800 €, des amendes de police pour un montant de 50 400 €. Ont été sollicitées: de la réserve parlementaire, une subvention du Conseil Général et une subvention au titre du « 1% Paysage et Développement ».

Cet aménagement doit débuter début mars et l'objectif est de terminer cette place avant Septembre prochain. Les travaux vont d'abord commencer par la voie qui permettra d'accéder à la partie crèche, puis il faudra neutraliser la place du Parvis afin de la remettre au même niveau que le Château. Enfin, il s'agira de procéder à l'aménagement concret de cette place (pavés, puit avec système d'arrosage, places de parking, mise en place d'un nouvel éclairage,…).

26 Janvier 2010

•• **Local Centre Commerçant**

Le loyer de l'ancien local « Aux Mille et Une Feuilles » fait 59,34 m² à 201,03 € HT et hors charges. Des candidatures spontanées ont été reçues en Mairie pour la reprise d'une activité: projet de Pizzeria et projet d'un Institut de beauté. Le Conseil a décidé de procéder à une publicité dans les journaux locaux de manière à obtenir d'autres propositions avant fin mars. Après étude des nouvelles candidatures, la décision a été prise en faveur de l'Institut de Beauté.

•• **Rénovation Eglise/Presbytère**

Le projet relatif à l'Eglise devait voir le jour en 2010. Le fait que le bâtiment soit inscrit aux Monuments Historiques implique l'instruction de dossiers particuliers et rallonge les délais. Un permis de construire est déposé en DDTM (nouveau nom de la DDEA) pour ces travaux de rénovation.

Les travaux du Presbytère (intérieurs et extérieurs) sont aujourd'hui terminés pour un coût total de : 32 201,76 € subventionnés à 35% par le Conseil Général.

•• **Comité des Fêtes**

La Présidente, Sophie THEZE, a fait part de sa démission et de celle de l'ensemble du bureau. Le Conseil Municipal tient à remercier cette équipe pour son efficacité et son implication tout au long de ces années.

Une nouvelle équipe est déjà constituée pour préparer les festivités 2010. Cette année, nous aurons le plaisir de recevoir des Thézois de THEZE (située dans les Alpes de Haute Provence).

DOSSIER FINANCES

24 Février 2010

RESULTATS FINANCIERS 2009: COMPTES ADMINISTRATIFS

- **CAISSE DES ECOLES** : + 1978,97 €
- **COMPLEXE COMMERCANT** : + 8 471,82 €
- **LOTISSEMENT LAMBERT** : - 993,35 €
- **LOTISSEMENT DU STADE** : + 2 236,53 €
- **COMMUNE** :

** Investissement = - 48 986,59 €*
** Fonctionnement = + 94 292,67 €*
** Résultat = + 45 306,08 €*

OPERATIONS INVESTISSEMENT REALISEES EN 2009

- Peinture école + mur Pala : 6294,29 €
- Levé topographique école : 5893,89 €
- Travaux sanitaires au rugby : 1135,76 €
- Eclairage PALA : 1796,39 €
- Porte secours école : 4419,88 €
- Achat Artigolle : 145436,33 €
- Voirie communale : 81 691,52 €
- Aménagement secrétariat (passeports): 8410,33 €
- Bancs pour l'école : 308,57 €
- Ordinateurs pour l'école : 1945,03 €
- Illuminations de Noel : 1734,20 €
- Etudes assainissement : 2607,28 €
- Aménagement lotissement du stade: 23 363,49 €

Les résultats 2009 s'avèrent meilleurs que ceux de l'an passé. Ceci s'explique par une gestion toujours plus maîtrisée des dépenses de fonctionnement.

22 Mars 2010

VOTE DES BUDGETS 2010

BP Lotissement du Stade:
Fonctionnement: 94 739 €
Investissement: 40265 €

BP Lotissement Lambert
Fonctionnement: 446 812 €
Investissement: 177 806 €

BP Complexe Commerçant
Fonctionnement: 32 413 €
Investissement: 19 918 €

BP Caisse des Ecoles
Fonctionnement: 7478 €
Investissement: 0 € (pris en charge par la commune)

BP Commune:

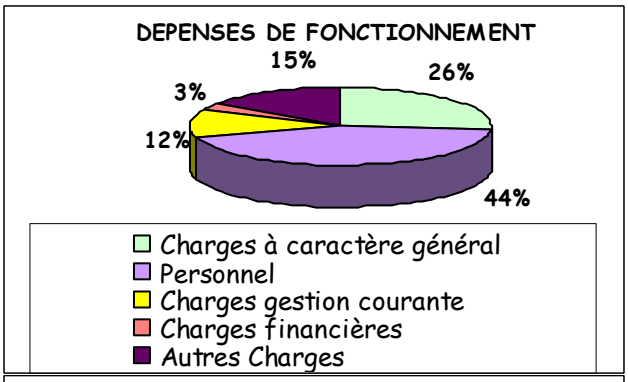

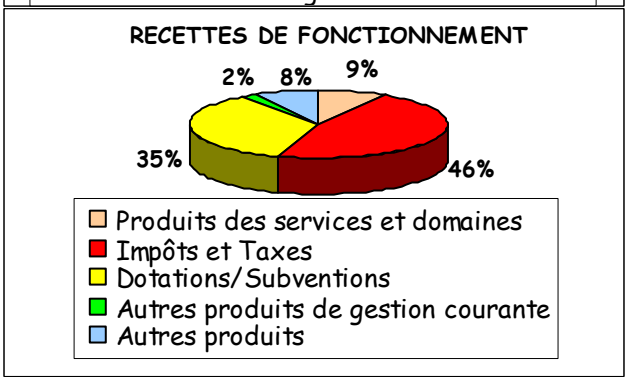

INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
48 987	Déficit Investissement	46 445	Résultat de 2009
78 907	Capital des emprunts	26 629	FCTVA
6 690	Capital emprunts SDEPA	8 700	TLE
2 500	PLU	9 754	Amortissements
28 441	Voirie 2010	38 721	Subventions Etat
10 000	Extensions réseaux	30 000	Subventions Région
36 252	Bâtiments Communaux	123 960	Subventions Dept
21 600	Achat matériel	30 000	Subventions SDEPA
23 530	Opération Artigolle	58 530	Vente terrain
396 509	Centre Bourg	353 820	Emprunts
150 000	Acquisition Foncière	76 857	Virement section
803416	**TOTAL**	**803416**	**TOTAL**

INFORMATIONS DIVERSES

Frelon asiatique (Vespa velutina), ALERTE !

C'est une espèce non endémique arrivée en France accidentellement en 2005, dans des produits importés.

Cet insecte est très prolifique. Sa multiplication a de graves conséquences sur notre environnement. Les nuisances les plus sévères touchent aujourd'hui l'apiculture et son retentissement aura des conséquences sur la biodiversité dans un avenir proche. Mais la piqûre d'un frelon asiatique est également très dangereuse pour l'homme. Chacun peut, par son action limiter la propagation de cette espèce.

La réponse la plus efficace actuellement est la pose de pièges sélectifs.

Et le printemps est la période la plus propice pour les poser car c'est en cette saison que les jeunes reines qui ont hiberné en terre l'hiver, vont fonder un nouveau nid et pondre.

Monsieur Stéphane Lopez est le référent du dispositif d'action au niveau de la communauté de communes. Si vous avez connaissance d'un nid ou si vous voulez plus de renseignements sur les actions à entreprendre, vous pouvez le contacter dans les bureaux de la communauté de communes de Thèze, au 1er étage du château Fanget.
(Tel : 05.59.04.86.06).

INTERNET

Dans le cadre de son plan de développement du haut débit, le Conseil Général des Pyrénées-Atlantiques a confié à Altitude Infrastructure la réalisation d'un réseau WiMAX, en complément de son réseau Internet haut débit départemental

A l'heure où le haut débit constitue un atout économique et culturel important pour les collectivités, les entreprises et les particuliers, il restait encore sur notre canton des zones dépourvues de toute technologie internet à haut débit. 126 stations de base WiMAX (norme 802.16e) seront déployées en 14 mois sur le département. Depuis quelques jours les stations d'Arzacq , d'Astis et d'Aubin sont opérationnelles.

Entreprises et particuliers peuvent souscrire à l'une des offres (accès internet haut débit, téléphonie, VPN…) proposés par les fournisseurs d'accès Internet et les opérateurs.

Renseignements auprès des Mairies concernées.

RAPPEL REGLEMENTATION SUR LE BRUIT

Le Règlement Sanitaire Départemental de Janvier 1995 fixe les règles applicables en matière de bruit. Cette question étant fréquemment soulevée en Mairie notamment à l'approche des beaux jours, un petit rappel sur la réglementation s'impose:

« Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore (tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques, etc…) ne peuvent être effectués qu'après avoir pris toutes mesures utiles pour préserver le repos et la tranquillité du voisinage. Si malgré ces mesures, tout risque de gêne du voisinage ne peut pas être écarté, ces travaux ne pourront être exécutés que :

- *les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30*
- *Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h*
- *Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h*

ETAT CIVIL 2009

NAISSANCES

1. DENGHIEN Thibault né le 02 janvier 2009
2. LAMARQUE-LABERDURE Doriane née le 31 Janvier 2009
3. GOUSSIES Evann né le 06 Février 2009
4. JOLY Diego né le 16 Avril 2009
5. VIGLIANO Lili née le 06 Juin 2009
6. MICHEL Margot née le 16 Juillet 2009
7. CLARENCE Léana née le 12 Août 2009
8. CLAVE Baptiste né le 19 Août 2009
9. LEMAIRE Louna née le 29 Octobre 2009
10. SPETEBROOT Nayati né le 13 Novembre 2009
11. RIMBAUT Léana née le 14 Novembre 2009

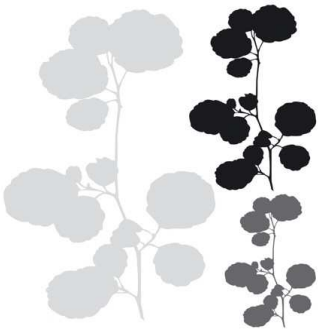

MARIAGES

1. CODHANT Hervé et DUFOURCET Valérie le 04 Avril 2009
2. SOUBIES Olivier et AZPIAZU Pascale le 05 Septembre 2009

DECES

1. GIACOMINI Rina, le 26 Mars 2009
2. CABLAU René, le 04 Juillet 2009
3. JUNQUA-LACOSTE Michel, le 14 Juillet 2009
4. CANTOUNAT René Jean, le 07 Août 2009
5. GIRAUD Jean, le 10 Septembre 2009
6. MAHAULT Gérard, le 17 Septembre 2009

AGENDA DES MANIFESTATIONS

Familles Rurales

Vide grenier à la salle polyvalente de Thèze, le dimanche 25 avril 2010.

Assemblée générale et présentation d'activités, le 7 mai 2010 à la salle des fêtes d'Auriac.

Sortie familiale à Port Aventura, les 22 et 23 mai 2010.

Foyer rural

Samedi 10 avril

Participation de la section judo au tournoi inter-clubs à Arzacq.

Soirée Country à la salle des fêtes de Garlède à partir de 21h.

Pour clôturer l'année, soirée festive à Garlède le 19 juin 2010.

Les crayons de couleurs

Vente de gâteaux à l'occasion de la fête des mères.

Kermesse des écoles le vendredi 2 juillet 2010.

Association des donneurs de sang

Deux rendez-vous importants pour les collectes à la salle polyvalente de Thèze :

Le mardi 6 juillet et le lundi 13 septembre 2010 en matinée.

Amics Toustem

Sorties programmées :

Un déjeuner-spectacle au moulin de Bagad dans les landes.

Un pique-nique au Pourtalet le 29 juin 2010.

Association « La Monthèze »

Préparez vos basket pour participer à la grande course à pieds annuelle, le dimanche 20 juin 2010

Le Comité des Fêtes

Fêtes du village du 25 au 27 juin 2010.